

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1891

18 août 2011

### SOMMAIRE

<b>ABN AMRO Alternative Investments</b> .....	<b>90737</b>	<b>Eurplan S.A.</b> .....	<b>90767</b>
<b>Acropole International S.A., SPF</b> .....	<b>90738</b>	<b>Fidura S.A.</b> .....	<b>90727</b>
<b>Adam Rishon S.A.</b> .....	<b>90737</b>	<b>Finestra S.A.</b> .....	<b>90754</b>
<b>Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR</b> .....	<b>90734</b>	<b>GDF SUEZ LNG Trading S.A.</b> .....	<b>90733</b>
<b>Advanced Technology Audio Organisation</b> .....	<b>90736</b>	<b>In Tenso S.à r.l.</b> .....	<b>90734</b>
<b>Advanced Technology Audio Organisation</b> .....	<b>90736</b>	<b>Küchen Holding Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>90760</b>
<b>A.E.J.G. Immobilière S.A.</b> .....	<b>90733</b>	<b>Licorne S.A.</b> .....	<b>90748</b>
<b>Albertas S.A.</b> .....	<b>90738</b>	<b>L &amp; N S.A.</b> .....	<b>90736</b>
<b>Almega S.A.</b> .....	<b>90738</b>	<b>Movele S.à r.l.</b> .....	<b>90748</b>
<b>Amundi International Sicav</b> .....	<b>90739</b>	<b>Neulos S.à r.l.</b> .....	<b>90755</b>
<b>An.so.fi HOLDING S.A. (AMBOISE SO- CETE FINANCIERE)</b> .....	<b>90736</b>	<b>Open Text SA</b> .....	<b>90739</b>
<b>Aptosite S.à.r.l.</b> .....	<b>90747</b>	<b>Parker Hannifin Outbound S.à r.l.</b> .....	<b>90726</b>
<b>Aragon Securities S.A.</b> .....	<b>90747</b>	<b>Power Jet Aviation Services s.à r.l.</b> .....	<b>90722</b>
<b>Ardec S.A.</b> .....	<b>90747</b>	<b>Rac Europe S.A.</b> .....	<b>90732</b>
<b>Arfo Participations S.A., SPF</b> .....	<b>90753</b>	<b>Selm Holding International S.A.</b> .....	<b>90737</b>
<b>Arfo S.à r.l.</b> .....	<b>90754</b>	<b>Socamil S.A.</b> .....	<b>90726</b>
<b>ARK S.A.</b> .....	<b>90754</b>	<b>Société Civile Immobilière Nekou</b> .....	<b>90729</b>
<b>ASP-Lux SICAR S.A.</b> .....	<b>90766</b>	<b>Stone Investissements S.A.</b> .....	<b>90727</b>
<b>Atao Licensing S.A.</b> .....	<b>90768</b>	<b>Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF</b> .....	<b>90727</b>
<b>Atao Licensing S.A.</b> .....	<b>90766</b>	<b>Sydenham Holding S.à r.l.</b> .....	<b>90727</b>
<b>Auf dem Pesch S.A.</b> .....	<b>90768</b>	<b>The Directors' Office</b> .....	<b>90733</b>
<b>Baki-Paysage S.à.r.l.</b> .....	<b>90748</b>	<b>Tosco S.A.</b> .....	<b>90767</b>
<b>Beluga Luxembourg</b> .....	<b>90731</b>	<b>Transport Infrastructure Investment Company (SCA) SICAR</b> .....	<b>90728</b>
<b>Bon Espoir S.A.</b> .....	<b>90754</b>	<b>Triangle S.A.</b> .....	<b>90728</b>
<b>CC Real Estate S.A.</b> .....	<b>90728</b>	<b>TST Investment Holding S.A.</b> .....	<b>90731</b>
<b>Citco Finance (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>90738</b>	<b>U.F. Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>90731</b>
<b>Claren Road Opportunities LuxCo T</b> .....	<b>90740</b>	<b>UrAsia Energy Holdings Ltd</b> .....	<b>90732</b>
<b>Colarg Partners S.à r.l.</b> .....	<b>90739</b>	<b>Vandemoortele International Reinsurance Company</b> .....	<b>90732</b>
<b>Cologne Spf S.A.</b> .....	<b>90734</b>	<b>Vindobona Finance Beta S.A.</b> .....	<b>90732</b>
<b>DH Salisbury S.à r.l.</b> .....	<b>90739</b>	<b>Yellowsub S.à r.l.</b> .....	<b>90733</b>

**Power Jet Aviation Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 161.427.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth of May.

Before Maître Alex WEBER, notary residing at Bascharage (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Karl Christopher RICKARD, aircraft engineer, born in Dublin (Ireland), on May 5<sup>th</sup>, 1973, residing at L-1266 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Beckius,

here represented by Mrs. Elena SANTAVICCA, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 6<sup>th</sup>, 2011,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated before, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée).

**Art. 2.** The corporate will trade commercial aircraft spare parts including engines, perform aircraft dismantling, offer consultancy during aircraft sale/lease/purchase contracts to owners and operators.

In general, it may carry out all operations of a commercial, financial, movable and immovable assets nature, that are directly related to the company object or whose nature is likely to facilitate or develop it.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "POWER JET AVIATION SERVICES s. à r.l.».

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand four hundred euro (€ 12,400.-), divided in twelve thousand four hundred (12,400) shares having a par value of one euro (€ 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held at the registered office or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

**Art. 16.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** Each year, with reference to December 31<sup>st</sup>, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as amended and of the law on the SPF, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the twelve thousand four hundred (12,400) shares have been subscribed by Mr. Karl Christopher RICKARD, prenamed.

The shares subscribed have been fully paid up by a payment in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred euro (€ 12,400.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31<sup>st</sup>, 2011.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

### *Decisions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at one. The shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Karl Christopher RICKARD, prenamed.

2) The company shall be bound by the individual signature of the sole manager.

3) The registered office is established at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn at Bascharage, at the notary's office, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

Monsieur Karl Christopher RICKARD, ingénieur en aéronautique, né Dublin (Irlande), le 5 mai 1973, demeurant à L-1266 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Beckius,

ici représenté par Madame Elena SANTAVICCA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 mai 2011,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** La société fera le commerce de pièces détachées d'avions, y compris de moteurs, accomplira des démontages d'avions, offrira des services de conseils lors de contrats de vente, de location et d'achat à des propriétaires et exploitants.

En général elle peut faire toutes opérations de nature commerciale, financière, mobilière et immobilière qui sont directement liées à l'objet de la société ou qui seraient de nature à le favoriser ou à le développer.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «POWER JET AVIATION SERVICES s. à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra au siège social ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

**Art. 16.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 et à celles de la loi sur les SPF.

*Souscription et libération*

Toutes les douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Karl Christopher RICKARD, préqualifié.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

*Décisions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à un. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Karl Christopher RICKARD, préqualifié.
- 2) La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.
- 3) Le siège social de la société est établi à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SANTAVICCA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 1<sup>er</sup> juin 2011. Relation: CAP/2011/2085. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 juin 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011083536/239.

(110092752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

**Socamil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011088076/10.

(110098274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

**Parker Hannifin Outbound S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.477.

CESSION

Il résulte d'un contrat de cession de parts daté du 1<sup>er</sup> juin 2011 que les douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales détenues dans la Société par Parker Hannifin International Corp., une société constituée selon les lois du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social au 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, Delaware, inscrite au Delaware

Secretary of State sous le numéro 0667618 ont été cédées avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011 à Parker Hannifin (Gibraltar) Holding Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town range, Gibraltar, immatriculée au registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 95481.

À la suite de cette cession de parts, les parts de la Société sont détenues comme suit:

- Parker Hannifin (Gibraltar) Holding Limited: 12.502 parts

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour extrait conforme

Jean STEFFEN

Mandataire

Référence de publication: 2011091464/21.

(110102489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Fidura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 75.075.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2011*

Monsieur Lennart Stenke a démissionné des postes d'administrateur et d'administrateur-délégué qu'il occupait au sein de la société.

Monsieur Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, ayant son adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élu administrateur et administrateur-délégué de la société.

Ses mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011088264/15.

(110099904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Stone Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.714.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088077/10.

(110098380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.056.

—  
Les comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011088078/11.

(110098341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Sydenham Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.335.

—  
Veuillez prendre note que l'adresse du siège social de la Société, a changé, et est désormais la suivante:

- 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sydenham Holding S.à r.l.  
Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011088079/14.

(110098675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Transport Infrastructure Investment Company (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.375.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 22 Juin 2011.

Référence de publication: 2011088081/11.

(110098350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**CC Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.491.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2011.*

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

L'assemblée constate que la société, Fiduciaire Mévée Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg, qui agit en sa qualité de commissaire aux comptes de la société, a été dissoute en date du 20/01/2011.

La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg (Rcs Luxembourg B 156.455) reprend le mandat de commissaire aux comptes de la société qui viendra à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signature

Référence de publication: 2011091709/24.

(110104283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Triangle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 42.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088082/10.

(110098649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---



**Société Civile Immobilière Nekou, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 45, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg E 4.510.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt six mai,

Les soussignés,

1- TEHRANI NEKOO Karim - Commerçant

Demeurant 132 Route de Diekirch L-7220 WALFERDANGE

2-TEHRANI NEKOU Hamid Reza - Dentiste

Demeurant 23 Rue Pierre-Joseph Redouté L-2435 Luxembourg

3- TEHRANI NEKOU Shadi - Etudiante

Demeurant 132 Route de Diekirch L-7220 WALFERDANGE

Ont arrêté les statuts d'une société civile qu'ils entendent constituer entre eux comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> - Objet, Dénomination, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

**Art. 2.** La société prend la dénomination SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NEKOU

**Art. 3.** La société est constituée à partir de ce jour et pour une durée illimitée.

Le contrat de société pourra pour la première fois être dénoncé pour le 31 décembre 2011 et avec un préavis de six mois et ensuite à l'expiration de chaque période triennale successive à condition qu'un préavis de six mois ait été donné par l'associé prenant l'initiative de la dénonciation à la société et à l'autre associé.

Jusqu'à prise d'effet de la dénonciation l'autre associé peut éviter la dissolution en rachetant les parts de l'associé qui a donné le préavis.

En cas de désaccord sur le prix des parts, ce prix sera fixé définitivement et sans recours par un collège de trois experts. L'associé qui a pris l'initiative de la dénonciation et l'associé qui entend racheter les parts de l'associé dénonçant, procéderont chacun de leur côté à la nomination d'un expert. Le troisième expert sera désigné d'un commun accord par les deux experts. A défaut par l'une des parties de procéder à la désignation ou à défaut l'accord entre les associés ou entre les deux experts, ceci dans les huit jours de l'invitation par lettre recommandée qui leur a été faite, la désignation interviendra à l'initiative de la partie la plus diligente par le Président du tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Les experts devront prendre leur décision au plus tard dans les trois mois après que le collège des experts aura été complété, sinon une nouvelle désignation d'expert devra intervenir. Le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision contre signature des documents de transfert de parts. Les experts devront, dans leur évaluation, tenir compte de tous les éléments de la société et les évaluer à leur juste valeur et devront notamment tenir compte d'éventuelles charges fiscales pouvant frapper les revenus et les plus values.

**Art. 4.** Le siège de la société est au 45 Route de Diekirch L-7220 WALFERDANGE. Il pourra être transféré en tout au autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II - Apports, Capital, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital est fixé à 1 000.00 euro. Il est représenté par 100 parts sociales de 10 euros chacune.

Le capital est libéré par des versements en numéraire.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1 TEHRANI NEKOO Karim . . . . .	33.3 parts
2 TEHRANI NEKOU Hamid Reza . . . . .	33.3 parts
3 TEHRANI NEKOU Shadi . . . . .	33.4 parts
TOTAL . . . . .	100.00 parts

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément du ou des autres associés.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les administrateurs devront, sauf accord contraire, et unanime des sociétaires, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux et par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et les obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et résolutions prises par l'assemblée.

### **Titre III - Administration de la société**

**Art. 10.** chaque associé de l'accord des associés représentant la majorité des parts existantes peut faire des prêts ou d'autres avances à la société portant intérêt aux taux de la location des immeubles appartenant à la société, à défaut au taux de 6%. L'associé créancier peut exiger des autres associés la mise en gage de leurs parts où, si celles-ci se trouvent déjà être gagées, la cession de leur droits aux revenus de la société pour garantir le remboursement de leur partie dans cette dette de la société.

**Art. 11.** La société est gérée et administrée par les associés conjointement. En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un associé, les pouvoirs de gestion reviennent à l'associé, ou aux associés restant en fonctions. Les associés peuvent déléguer toute ou partie des pouvoirs de gestion à un tiers.

**Art. 12.** La société est valablement engagée par la signature conjointe d'au moins deux des associés.

### **Titre IV - Assemblée générale**

**Art. 13.** Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale sur convocation de l'associé le plus diligent, avant la fin du mois de juin.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par tout associé. Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés cinq jours francs au moins à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. L'assemblée peut même se réunir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 14.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 18 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représenté, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 15.** Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé à l'article 18. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

**Art. 16.** L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales, elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 17.** L'assemblée générale extraordinaire décidant de la majorité des parts existantes peut apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature ou l'importance.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital et la division afférente en parts sociales;

La prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés, par intérêt ou par action, constituées ou à constituer;

- la transformation de la société en société de toute autre forme;

- l'extension ou la restriction de l'objet social;

### **Titre V - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

### **Titre VI - Disposition générale**

**Art. 19.** Les articles 1832 et 18721 du Code Civil (ainsi que les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures) trouveront application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Enregistré à Luxembourg, le 26/05/2011.

Pour original

TEHRANI NEKOO Karim / TEHRANI NEKOU Hamid Reza / TEHRANI NEKOU Shadi

Référence de publication: 2011085639/126.

(110096170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

#### **TST Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 34.628.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088084/10.

(110098644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

#### **U.F. Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 151.363.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011088085/10.

(110098537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

#### **Beluga Luxembourg, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.504.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 juin 2011*

L'Assemblée a décidé de reconduire le mandat d'administrateur de:

Monsieur Claude Zimmer, ayant son adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

Monsieur Sibrand van Roijen, ayant son adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

Monsieur Theo Uffing, ayant son adresse professionnelle au 162, Jan van Rijswijklaan, B-2020 Anvers,

ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de Audiex SA, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011088173/16.

(110099667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**UrAsia Energy Holdings Ltd, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UrAsia Energy Holdings Ltd.*

*Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2011088086/12.

(110098328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Vindobona Finance Beta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011088088/11.

(110098834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Vandemoortele International Reinsurance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 26.864.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANDEMOORTELE INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011088090/12.

(110098324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Rac Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.681.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2011*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président,

- Monsieur Thierry FLEMING, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Claude SCHMITZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011088544/19.

(110099371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Yellowsub S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 145.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088094/10.

(110098316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**The Directors' Office, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 142.270.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 27 mai 2011*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Géry Daeninck, Monsieur Claude Kremer, Monsieur Martin Vogel, Monsieur Yves Wagner et Madame Marie-Jeanne Chèvremont, ceux-ci viendront à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se déroulera en 2012.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Ernst & Young S.A. venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se déroulera en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011088732/17.

(110098510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**A.E.J.G. Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9167 Mertzig, 23, Wechen.  
R.C.S. Luxembourg B 100.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088096/10.

(110099731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**GDF SUEZ LNG Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 85.242.

Une assemblée générale extraordinaire en sa séance du 2 septembre 2010 a:

- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de M. Jan Hendrik TREFFERS, demeurant 12 Groenling à 1742 KT Schagen (Pays-Bas) avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010;
- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Mme Sylvie BOUILLAGUET-TANGUY, demeurant 69 Haagsestraat à 2587 TG La Haye (Pays-Bas) avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010;
- nommé en qualité d'administrateur M. Rudy Boudewijn ZOON, né à Anna Paulowna (Pays-Bas), le 19 août 1960, demeurant 6 Molenweg à 1742 NK Schagen (Pays-Bas) avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010;
- nommé en qualité d'administrateur M. Jean-Philippe Raoul ALARY, né à Rennes (France), le 15 février 1967, demeurant 36 Bloemcampaan 36 à 2244 EE Wassenaar (Pays-Bas) avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Agissant ensemble, MM. R. ZOON et J.-Ph. ALARY ont le pouvoir de représenter la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

R. ZOON / J.-Ph. ALARY

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011091808/22.

(110103947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.317.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2011088100/14.

(110099441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Cologne Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.546.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2011*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Peter VAN OPSTAL, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011091721/24.

(110103574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**In Tenso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.373.

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Madame Catherine Aymain, gérante de société, née à Cusset (France), le 18 octobre 1968, demeurant à F-54920 Morfontaine, 2, rue Jules Ferry.

Laquelle comparante déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée "A.Z. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER,

notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1285 du 15 décembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 103.373.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Madame Catherine Aymain, employée privée, née à Cusset (France), le 18 octobre 1968, demeurant à F-54920 Morfontaine, 2, rue Jules Ferry, déclare que Monsieur Eric Egon, employé privé, né à Mont Saint Martin (France), le 26 avril 1965, demeurant à F-88100 Saint Dié des Vosges, 9, rue de la Bolle, lui a cédé cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans la pré-dite société "A.Z. S.à r.l.", aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 9 juin 2011, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de UN EURO (€ 1,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Madame Catherine Aymain, pré-nommé, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en portera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'associée décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune."

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en "IN TENSO S.à r.l."

En conséquence, l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "IN TENSO S.à r.l."

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de transférer l'adresse de la société de L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy à L-2633 Luxembourg, 6, route de Trèves.

*Cinquième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet le commerce, le conseil et l'assistance et l'apporteur d'affaires en matière de toutes opérations commerciales mobilières et/ou immobilières .

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

*Sixième résolution*

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Eric Egon de sa fonction de gérant de la société et lui accorde bonne et valable quittance pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'associée unique nomme comme nouvelle gérante unique de la société:

– Madame Catherine Aymain, gérante de société, née à Cusset (France), le 18 octobre 1968, demeurant à F-54920 Morfontaine, 2, rue Jules Ferry.

– La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C.Ayman, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2011. Relation: EAC/2011/8209. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088097/64.

(110098956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**ATAO S.A., Advanced Technology Audio Organisation, Société Anonyme.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 77.763.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088101/10.

(110099710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**ATAO S.A., Advanced Technology Audio Organisation, Société Anonyme.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 77.763.

---

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 10 juin 2008*

Monsieur Patrick LECOCQ est nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011088102/10.

(110099755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**L & N S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.677.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2011*

*Première résolution:*

L'assemblée décide de révoquer comme administrateur Monsieur NUCCI David demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines 2a rue de la Paix, et de nommer comme nouvel administrateur Mademoiselle NUCCI Marie née le 1<sup>er</sup> mai 1988 à Thionville demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines 5 Bis, rue Belair pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs Monsieur LAURETTE Michel et Monsieur NUCCI Eric pour une durée indéterminée et de reconduire le mandat de l'administrateur - délégué Monsieur LAURETTE Michel pour une durée indéterminée.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de changer le droit de signature de la façon suivante:

Pour tout montant ne dépassant pas la somme d'un million d'euros (1.000.000.- EUR), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur - délégué. Pour tout montant dépassant la somme d'un million d'euros (1.000.000.- EUR), la société est valablement engagée par la signature conjointe de Monsieur LAURETTE Michel, administrateur et Monsieur NUCCI Eric, administrateur.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011091893/24.

(110104257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**An.so.fi HOLDING S.A. (AMBOISE SOCIETE FINANCIERE), Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.994.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour An.so.fi HOLDING S.A. (AMBOISE SOCIETE FINANCIERE)*

Société anonyme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011088117/14.

(110099630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**ABN AMRO Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 96.058.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue extraordinairement le 14 avril 2011*

En date du 14 avril 2011, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Bernard WESTER et Julian KRAMER tous deux avec adresse professionnelle au 33, rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et de Monsieur Marnix ARICKX avec adresse professionnelle au 55, rue du Progrès B-1210 Bruxelles.

- Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société Ernst & Young;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ABN AMRO Alternative Investments*

Signature

Référence de publication: 2011088685/19.

(110098425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Adam Rishon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ADAM RISHON S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088123/11.

(110099061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Selm Holding International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.611.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2011, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2011, LAC/2011/29631, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "SELM HOLDING INTERNATIONAL S.A." (en liquidation volontaire), R.C.S Luxembourg Numéro B 39.611 ayant son siège social à L-2163 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, constituée par acte de Maître Camille HELLINCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 1<sup>er</sup> août 1992;

la société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 28 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604 du 31 mars 2011;

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir de ce jour, au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Référence de publication: 2011092047/22.

(110103357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Citco Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.924.

---

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique qui s'est tenue le 9 Juin 2011*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de Citco Finance (Luxembourg) S.A., il a été décidé comme suit

- De révoquer Mr Hans de Langen de sa fonction d'Administrateur avec effet immédiat;
- De nommer Mr Luc de Vet ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur avec effet immédiat, son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2016

Luxembourg, le 9 juin, 2011.

Mme Christelle Ferry

*Administrateur*

Référence de publication: 2011088213/16.

(110099173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Acropole International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.901.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011088122/10.

(110099211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Albertas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.956.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALBERTAS S.A.

B. PRUDHOMME / C. MATHU

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011088127/12.

(110099633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Almega S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 71.544.

---

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011088129/12.

(110099226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Open Text SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 154.208.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 24 juin 2011*

En date du 24 juin 2011, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de PricewaterhouseCoopers de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;

- de nommer PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Open Text SA

Signature

Référence de publication: 2011089915/20.

(110100890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Colarg Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R.C.S. Luxembourg B 107.799.

—  
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

*Associé:*

Balina Inc. avec siège social à BCI House, Avarva, Rarotonga, Cook Islands, enregistrée auprès du Registrar of International and Foreign Companies sous le numéro ICA 2741/93 est désormais le Trustee du Delft Trust.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juin 2011.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011088217/16.

(110099078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Amundi International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 55.838.

—  
Les comptes annuels au 28 Février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088134/10.

(110099349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**DH Salisbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 150.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 143.574.

—  
Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Cédric Stebel, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 28 juin 2011.

- Monsieur Paul King, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet le 28 juin 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011088782/17.

(110099425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Claren Road Opportunities LuxCo T, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.496.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of May,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Claren Road Credit Opportunities Master Fund, Ltd., an exempted limited company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands, under certificate number 198501,

here represented by Ms Saskia Leal Keijzer, Maître en Droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, New York on 10 May 2011,

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Claren Road Opportunities LuxCo T” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

## C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 15.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 16.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 18.** The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.

**Art. 19.** Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

**Art. 21.** The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

**Art. 22.** The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine

their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

Claren Road Credit Opportunities Master Fund, Ltd., prenamed, has subscribed for all twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.
2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr. Albert Marino, Chief Operating Officer, born on 2 December 1965, in New York, NY, U.S.A., having his professional address at 900 Third Avenue, 29<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, U.S.A.; and
  - Mr. John P. Berkery, Director of Operations UK, born on 22 October 1979, in Boston Massachusetts, U.S.A., having his professional address at No. 1 Grosvenor Crescent, London, SW1X 7EF, United Kingdom.
3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr. Dylan (Tom) Davies, Managing Director, born on 16 November 1966 in Swansea, Wales, United Kingdom, residing at 35, an der Retsch, L-6980 Rameldange, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr. Cédric Bradfer, Vice President, born on 2<sup>nd</sup> August 1978 in Chambéry, France, residing at 121, avenue Germain Gilson, B-6810 Izel, Belgium; and
  - Mr. Ronan Carroll, Vice President, born on 11 November 1971 in Dublin, Ireland, residing at 2, rue Josy Printz, L-5841 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treize mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Claren Road Credit Opportunities Master Fund, Ltd., une exempted limited company constituée et existant selon les lois de l'île Caïman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, l'île Caïman, enregistrée auprès du Registrar of Companies, Cayman Islands sous le numéro de certificat 198501,

ici représentée par Ms Saskia Leal Keijzer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, New York le 10 mai 2011,

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «Claren Road Opportunities LuxCo T» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans



ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

**Art. 11.** En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisé à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

**Art. 22.** La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/ de l'associé ou des gérants, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Claren Road Credit Opportunities Master Fund, Ltd., prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.
2. Les personnes suivante sont nommées gérants A de la Société pour une période indéterminée:
  - M. Albert Marino, Chief Operating Officer, né le 2 décembre 1965, à New York, NY, U.S.A., ayant son adresse professionnelle au 900 Third Avenue, 29<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, U.S.A.; et
  - M. John P. Berkery, Director of Operations UK, né le 22 octobre 1979, à Boston Massachusetts, U.S.A., ayant son adresse professionnelle au No. 1 Grosvenor Crescent, London, SW1X 7EF, Royaume Uni.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:

- M. Dylan (Tom) Davies, Managing Director, né le 16 novembre 1966 à Swansea, Pays de Galles, Royaume-Uni, résidant au 35, an der Retsch, L-6980 Rameldange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Cédric Bradfer, Vice-Président, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, résidant au 121, avenue Germain Gilson, B-6810 Izel, Belgique; et

- M. Ronan Carroll, Vice-Président, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, résidant au 2, rue Josy Printz, L-5841 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. L. KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23498. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011084521/386.

(110095108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Aptosite S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 79.783.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088140/10.

(110099196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Aragon Securities S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088141/11.

(110099488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Ardec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 30, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 9.599.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011088143/13.

(110099614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Licorne S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 106.655.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 28 février 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

\* LICORNE S.A.

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.655

\* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 17 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2011.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011090170/20.

(110100830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**Baki-Paysage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3562 Dudelange, 8, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 81.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088166/9.

(110099872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Movele S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.114.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of April.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Turquoise Hill Luxembourg -Ivanhoe Mines Ltd., Luxembourg Branch, with registered office at 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies register under the number B 158.883, (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

duly represented by Me Vanessa MOROLLI, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated April 21, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of MOVELE S.à r.l., a private limited liability Corporation ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 151.114, incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg) on January 7, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 527 on March 11, 2010, (hereafter referred to as the "Corporation"), whose articles of association have been amended by a deed enacted on March 25, 2011, by Maître Roger ARRENSDORFF, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Corporation, according to the agenda below:

### Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Corporation by an amount of twelve million nine hundred fourteen thousand eight hundred US Dollar (USD 12,914,800.-) so as to bring its from its present amount of sixteen thousand seven hundred and two US Dollar (USD 16,702.-) to the amount of twelve million nine hundred thirty-one thousand five hundred two US Dollar (USD 12,931,502.-) by the issue of twelve million nine hundred fourteen thousand eight hundred (12,914,800) mandatory redeemable preferred shares with the payment of a share premium attached to the mandatory redeemable preferred shares amounting to one billion two hundred seventy-seven million two hundred sixty-eight thousand fifty-eight US Dollar and ninety cents (USD 1,277,268,058.90) and the allocation of an amount of one million two hundred ninety-three thousand one hundred fifty US Dollar (USD 1,293,150.-) to the legal reserve of the Corporation;
2. Subscription and payment by the Sole Shareholder of twelve million nine hundred fourteen thousand eight hundred (12,914,800) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each with the payment of an attached share premium amounting to one billion two hundred seventy-seven million two hundred sixty-eight thousand fifty-eight US Dollar and ninety cents (USD 1,277,268,058.90) and the allocation of an amount of one million two hundred ninety-three thousand one hundred fifty US Dollar (USD 1,293,150.-) to the legal reserve of the Corporation;
3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Corporation in order to reflect the resolutions above mentioned;
4. Amendment of article 11 of the articles of association of the Corporation; and
5. Any other business.

#### *First resolution*

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Corporation by an amount of twelve million nine hundred fourteen thousand eight hundred US Dollar (USD 12,914,800.-) so as to bring its from its present amount of sixteen thousand seven hundred and two US Dollar (USD 16,702.-) to the amount of twelve million nine hundred thirty-one thousand five hundred two US Dollar (USD 12,931,502.-) represented by the existing ordinary shares and by the issue of twelve million nine hundred fourteen thousand eight hundred (12,914,800) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, together with the payment of a share premium attached to the mandatory redeemable preferred shares amounting to one billion two hundred seventy-seven million two hundred sixty-eight thousand fifty-eight US Dollar and ninety cents (USD 1,277,268,058.90) and the allocation of an amount of one million two hundred ninety-three thousand one hundred fifty US Dollar (USD 1,293,150.-) to the legal reserve of the Corporation, the whole amount to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the claims described below.

#### *Second resolution*

Therefore the Sole Shareholder decided to issue twelve million nine hundred fourteen thousand eight hundred (12,914,800) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, together with the payment of a share premium amounting to one billion two hundred seventy-seven million two hundred sixty-eight thousand fifty-eight US Dollar and ninety cents (USD 1,277,268,058.90) and to allocate an amount of one million two hundred ninety-three thousand one hundred fifty US Dollar (USD 1,293,150.-) to the legal reserve of the Corporation.

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment:*

There now appeared Me Vanessa MOROLLI, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on April 21, 2011 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay twelve million nine hundred fourteen thousand eight hundred (12,914,800) new mandatory redeemable preferred shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, for a total amount of twelve million nine hundred fourteen thousand eight hundred US Dollar (USD 12,914,800.-);
- pay a share premium amounting to one billion two hundred seventy-seven million two hundred sixty-three thousand fifty-eight US Dollar and ninety cents (USD 1,277,268,058.90);
- allocate to the legal reserve of the Corporation the amount of one million two hundred ninety-three thousand one hundred fifty US Dollar (USD 1,293,150.-) by the contribution in kind of the claims excluding any real estate asset held by the Sole Shareholder (hereafter referred to as the "Claims").

#### *Description of the contribution:*

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the full ownership of the Claims, for a total amount of one billion two hundred ninety-one million four hundred seventy-six thousand eight US Dollar and ninety cents (USD 1,291,476,008.90), these Claims being valued by the board of managers of the Corporation at the amount of one billion two hundred ninety-one million four hundred seventy-six thousand eight US Dollar and ninety cents (USD 1,291,476,008.90) on the basis of a valuation made by the Sole Shareholder, owner of the Claims.

*Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the ownership and the value of the Claims has been given to the undersigned notary.

*Board of Managers' intervention:*

Thereupon intervened Me Vanessa MOROLLI, duly appointed special attorney of the board of managers of the Corporation, presenting an extract of the minutes of the board of managers of the Corporation having approved the valuation described above.

In consideration for this contribution, the Corporation will issue twelve million nine hundred fourteen thousand eight hundred (12,914,800) new mandatory redeemable preferred shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each to the Sole Shareholder.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

**5.1.** "The Corporation's corporate capital is set at twelve million nine hundred thirty-one thousand five hundred two US Dollar (USD 12,931,502.-), represented by two (2) classes of shares as follows: sixteen thousand seven hundred and two (16,702) ordinary shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (hereinafter the "Ordinary Shares") and twelve million nine hundred fourteen thousand eight hundred (12,914,800) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) (hereinafter the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), all with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

**" Art. 11. Board of managers - Procedure.**

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholder(s).

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

11.4 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one class A manager and one class B manager are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax. The date of the resolution shall be the date of the last signature of the resolution.

11.6 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or on his absence, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about six thousand five hundred euros (6.500.-€).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-et-un avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Turquoise Hill Luxembourg -Ivanhoe Mines Ltd., Luxembourg Branch, ayant son siège social situé au 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.883, (ci-après «l'Associé Unique»);

représentée par Me Vanessa MOROLLI, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 21 avril 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de MOVELE S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B151.114, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 527 du 11 mars 2010 (ci-après «la Société»), dont les statuts ont été modifiés le 25 mars 2011 par acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

#### Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de douze millions neuf cents quatorze mille huit cents dollars américains (USD 12.914.800.-) pour le porter de son montant actuel de seize mille sept cents deux dollars américains (USD 16.702.-) à un montant de douze millions neuf cents trente-et-un mille cinq cents deux dollars américains (USD 12.931.502.-) par l'émission de douze millions neuf cents quatorze mille huit cents (12.914.800) parts privilégiées obligatoirement rachetables avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables d'un montant d'un milliard deux cents soixante-dix-sept millions deux cents soixante-huit mille cinquante-huit dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 1.277.268.058,90) et l'allocation d'un montant d'un million deux cent quatre-vingt-treize mille cent cinquante dollars américains (USD 1.293.150.-) à la réserve légale attachée de la Société;

2. Souscription et libération par l'Associé Unique de douze millions neuf cents quatorze mille huit cents (12.914.800) parts privilégiées obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables d'un montant d'un milliard deux cents soixante-dix-sept millions deux cents soixante-huit mille cinquante-huit dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 1.277.268.058,90) et l'allocation d'un montant d'un million deux cents quatre-vingt-treize mille cent cinquante dollars américains (USD 1.293.150.-) à la réserve légale de la Société;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-mentionnées;

4. Modification de l'article 11 des statuts de la Société; et

5. Divers.

#### Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de douze millions neuf cents quatorze mille huit cents dollars américains (USD 12.914.800.-) pour le porter de son montant actuel de seize mille sept cents deux dollars américains (USD 16.702.-) à un montant de douze millions neuf cents trente-et-un mille cinq cent deux dollars américains (USD 12.931.502.-) par l'émission de douze millions neuf cents quatorze mille huit cents (12.914.800) parts privilégiées obligatoirement rachetables avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables d'un montant d'un milliard deux cents soixante-dix-sept millions deux cents soixante-huit mille cinquante-huit dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 1.277.268.058,90) et l'allocation d'un montant d'un million deux cents quatre-vingt-treize mille cent cinquante dollars américains (USD 1.293.150.-) à la réserve légale de la Société.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre douze millions neuf cents quatorze mille huit cents (12.914.800) parts privilégiées obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables d'un montant d'un milliard deux cent soixante-dix-sept millions deux cents soixante-huit mille cinquante-huit dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 1.277.268.058,90) et l'allocation d'un montant d'un million deux cents quatre-vingt-treize mille cent cinquante dollars américains (USD 1.293.150,-) à la réserve légale de la Société.

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Est alors intervenu aux présentes Me Vanessa MOROLLI, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2011 qui restera annexée aux présentes.

La comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité douze millions neuf cents quatorze mille huit cents (12.914.800) parts privilégiées obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune pour un montant total de douze millions neuf cents quatorze mille huit cents dollars américains (USD 12.914.800,-);
- payer une prime d'émission rattachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables d'un milliard deux cents soixante-dix-sept millions deux cents soixante-huit mille cinquante-huit dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 1.277.268.058,90);
- allouer à la réserve légale de la Société le montant d'un million deux cents quatre-vingt-treize mille cent cinquante dollars américains (USD 1.293.150,-) par l'apport en nature de droits à recevoir excluant tout actif immobilier détenus par l'Associé (ci-après les «Droits»).

#### *Description de la contribution:*

La comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété de Droits, pour un montant total d'un milliard deux cents quatre-vingt-onze millions quatre cents soixante-seize mille huit dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 1,291,476,008.90), ces Droits étant évalués par le conseil de gérance de la Société à un montant d'un milliard deux cents quatre-vingt-onze millions quatre cents soixante-seize mille huit dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 1,291,476,008.90) sur la base d'une évaluation émise par l'Associé Unique, détenteur des Droits.

#### *Preuve de l'existence de l'apport et sa valeur:*

Preuve de la propriété et de la valeur des Droits a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Intervention du conseil de gérance:*

Est alors intervenu Me Vanessa MOROLLI, en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de la Société, en présentant un extrait des minutes du conseil de gérance de la Société ayant approuvé l'évaluation décrite ci-dessus.

En considération de cet apport, la Société émettra à l'Associé Unique douze millions neuf cents quatorze mille huit cents (12.914.800) parts privilégiées obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

**5.1.** «Le capital social est fixé à douze million neuf cents trente-et-un mille cinq cents deux dollars américains (USD 12.931.502,-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: seize mille sept cents deux( 16.702) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et douze millions neuf cents quatorze mille huit cents (12.914.800) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) (les «Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables»), et collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.»

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

#### **« Art. 11. Conseil de gérance - Procédure.**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg.



Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales de(s) associé(s).

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours avant l'heure de la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, ou par télécopieur ou par e-mail un autre gérant comme son représentant.

Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par e-mail.

11.4 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants, composés au moins par une voix de chaque catégorie de gérant, présents ou représentés à une telle réunion.

11.5 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopieurs.

La date de la résolution sera la date de la dernière signature de la résolution.

11.6 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui pourraient être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs seront signés par le président, ou par le président pro tempore, par le secrétaire ou par deux gérants.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ six mille cinq cents euros (6.500.-€).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MOROLLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 27 avril 2011. REM 2011 / 571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080903/287.

(110089793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

---

#### **Arfo Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-5337 Moutfort, 4, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 40.345.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011088144/11.

(110099333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Arfo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5337 Moutfort, 4, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 36.819.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011088145/11.

(110099332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Finestra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 55.719.

---

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 24 juin 2011 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur Administrateur -Délégué et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sarl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011088266/15.

(110099693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Bon Espoir S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 112.692.

---

La Convention de Domiciliation conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009 entre la Société Anonyme BON ESPOIR S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été dénoncée avec effet immédiat en date du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011088179/14.

(110099077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**ARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.716.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2011088146/13.

(110099106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Neulos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 180.000,00.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 161.547.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1. Mr Francesco CARLINO, administrateur de sociétés, né à Rome (I), le 8 août 1968, demeurant à I-00121 Rome, Via F. Grenet 28,

2. Mr Guido GALATI, administrateur de sociétés, né à Rome (I), le 12 décembre 1956, demeurant à I-00182 Rome, Via Casilina 9,

3. Mr Osvaldo BONAVITA, administrateur de sociétés, né à Terracina (I), le 9 février 1953, demeurant à I-00046 Grottaferrata (RM), Via della Cartiera 9,

4. Mme Francesca DI GANGI, administrateur de sociétés, née à Rome (I), le 11 février 1981, demeurant à I-00179 Rome, Via dell'Almone 16C,

5. Mme Alessandra DI GANGI, administrateur de sociétés, née à Rome (I), le 11 février 1981, demeurant à I-00185 Rome, Viale dello Scalo San Lorenzo 12,

6. Mme Maria Rita TARDI, administrateur de sociétés, née à Rome (I), le 28 mars 1949, demeurant à I-00178 Rome, Via dei Lugari 203.

7. La société SIPRO HOLDING Srl, avec siège social à I-00131 Rome, Via Giacomo Peroni 284, inscrite au Registro delle Imprese de Rome sous le numéro 09101511005,

ici représentée par son administrateur-délégué, Mr Giampiero VITOCOLONNA, né le 6 juillet 1936 à Padova, demeurant professionnellement à I. 00131 Rome, Via Giacomo Peroni 284,

Les comparants sub 1), 5) 6) et 7) sont ici représentés par Monsieur Paolo PANICO

en vertu de 4 procurations données à Milan, le 21 avril 2011, lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par les comparants et le mandataire des parties représentées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

**Titre I<sup>er</sup> . Objet, durée, dénomination, siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la programmation, la réalisation et la vente de logiciels et de progiciels hautement innovateurs, surtout afférents à la simulation de réseaux neuraux, à la logique «fuzzy», aux algorithmes génétiques, aux modèles statistiques et à la simulation des modèles chaotiques non linéaires. La Société pourra réaliser des systèmes software et hardware surtout, sans que cette énonciation ait une valeur limitative, dans les domaines d'application suivants:

- Transport, «Intelligent Transport System» totalement automatisés pour la gestion de la circulation urbaine et autoroutière. Recensement et statistique de la typologie de véhicules en circulation moyennant la vision artificielle d'une caméra ou d'autres senseurs. Evaluation de la vitesse. Lecture, interprétation et archivage des plaques d'immatriculation des véhicules. Evaluation des infractions au code de la route. Systèmes automatisés pour la navigation aérienne et maritime. Systèmes automatisés pour le contrôle de la circulation des chemins de fer et conduction automatisée de trains.

- Identification biométrique . Identification biométrique d'une personne par une caméra à travers l'interprétation des caractères somatiques principaux. Identification et archivage de physionomies à travers la création et l'utilisation de «white» et de «black lists».

- Synthèse vocale: Identification vocale (à partir des mots, des mots-clés, des altérations du flux vocal, de l'empreinte vocale), compression audio, classification vocale.

- Sécurité et défense: Discrimination d'objets. Identification et classification d'objets. Identification de comportements anormaux. Identification de situations dangereuses. Identification faciale. Guidage automatique des armes. Ciblage d'objectifs. Nouveaux types de senseurs. Radar et procès d'images pour la compression des données et l'élimination du bruit. Gestion automatique d'un champs de bataille. Coordination des forces en lice. Simulation des situations de guerre. Simulation de crises résultant de catastrophes naturelles et évaluation de impacts sur les infrastructures critiques pour un système-pays.

- Biotech, Medtech: Analyse des descripteurs moléculaires en vue d'évaluer des molécules intéressantes pour l'activité bioactive. Analyse et interprétations de rapports médicaux provenant de plusieurs sources. Diagnostic avancée par images.

- Gestion de documents: Archivage optique de documents. Lecture, interprétation et archivage de documents tapés à la machine et écrits à main. Analyse syntactique et sémantique d'un texte. Gestion de la recherche d'objets ou de phrases ayant une signification accomplie à l'intérieur d'un document par mots-clés ou par une clé sémantique. Archivage et classement de documents par contenu, auteur, titre, date, provenance, affinité etc.

- Robotique: Contrôle de la trajectoire et systèmes de vision artificielle.

- L'objet de la Société est également le développement en général de logiciels, software, middleware, systèmes opérationnels, langages de programmation ainsi que l'achat d'éléments de logiciels ou de produits software en vue de leur intégration au sein de l'offre commerciale de la Société.

- L'objet de la Société est également le développement en général de progiciels, microprocesseurs ou fiches électroniques ainsi que l'achat de ces éléments en vue de leur intégration au sein de l'offre commerciale de la Société.

2.2. L'objet de la Société est également la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»).

2.4. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.6. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.7. La Société peut réaliser son activité en termes de recherche et développement, ainsi que de production et de commercialisation, en n'importe quelle part du monde soit à travers l'établissement de succursales ou de filiales soit à travers la prise de participations au sein d'autres sociétés. L'objectif n'est pas limité à l'élargissement de la position commerciale sur des zones géographiques différentes, mais il vise aussi le développement de marchés verticaux dans la mesure où cette stratégie est plus favorable à cause de la faveur ou de l'intérêt local.

2.8. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "NEULOS S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR) représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.**

10.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés

10.3. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible que dans le respect des limitations suivantes:

a) Les prescriptions de l'article 189 de la Loi ne s'appliquent que par rapport aux alinéas 1, 2, 3 et 8. Les alinéas 4, 5, 6 et 7 ne s'appliquent pas et, en défaut de l'agrément prévu à l'alinéa 1, les parts qui seraient transmises autrement qu'aux héritiers légaux et au conjoint seront transférées aux associés survivants en proportion de leurs participations respectives. En cas de désaccord entre les héritiers et les associés survivants, les héritiers auront droit à un prix arrêté par les tribunaux.

b) L'associé qui s'apprête à vendre ou autrement à céder toutes ou une partie de ses parts sociales est tenu de le communiquer à tous les autres associés présents dans le registre des associés ou résultant de l'extrait du Registre de Commerce et des Sociétés et de leur proposer les parts sociales aux mêmes conditions de vente ou de cession. La communication doit être effectuée par lettre recommandée envoyée au domicile de chaque associé, tel qu'indiqué au registre des associés ou au Registre de Commerce et des Sociétés; la communication doit indiquer:

- l'entité de parts faisant l'objet de la cession;
- le prix convenu;
- les conditions de paiement;
- l'identification de l'acquéreur potentiel;
- les délais prévus pour la conclusion de l'acte de cession.

Les associés auxquels la communication susvisée est adressée doivent exercer leurs droits de préemption pour l'achat des parts sociales faisant l'objet de la cession en faisant parvenir à l'associé cédant une déclaration d'exercice du droit de préemption par lettre recommandée endéans trente jour de la date d'envoi de l'offre en préemption.

Le droit de préemption peut être exercé partiellement. Au cas où la proposition de vente est effectuée conjointement par plusieurs associés, le droit de préemption des autres ne doit pas nécessairement avoir pour objet la totalité des parts sociales ou des droits faisant l'objet de la proposition conjointe mais il peut avoir trait aux parts sociales ou aux droits d'un seul ou de certains des associés concernés.

Si aucun associé ne souhaite acquérir les parts sociales proposées par le cédant, ce dernier pourra librement procéder à la cession de toutes les parts à l'acquéreur indiqué dans sa communication endéans un délai de trente jour à partir de la réponse des autres associés.

Si le droit de préemption est exercé par plusieurs associés simultanément, chacun effectuera un achat en proportion de sa participation existante au capital social.

Au cas où un ou plusieurs associés ayant droit à l'exercice de la préemption décident de ne pas l'exercer ou ne sont pas en mesure de le faire, le même droit appartient de plein droit aux autres associés qui décident de l'exercer en proportion de leurs participations existantes au capital social.

10.4 Dans l'alinéa qui précède le terme «cession» se réfère à tout acte, à titre onéreux ou gratuit, ayant pour objet la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit de parts sociales ou de droits, en vertu duquel acte se réalise, directement ou indirectement, un changement au niveau du titulaire de ces parts ou de ces droits.

Ils y sont compris, à titre d'énonciation non limitative, la vente, la donation, l'échange, l'apport à une société, la constitution d'une rente, le transfert à titre de paiement, la cession «en bloc» ou «forcée», le transfert résultant d'opérations de cession ou d'apport d'actifs, de fusion et de scission.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires des trois quarts des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents.. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant 100% du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

#### **Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

## Titre V. - Dissolution, liquidation

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VI. - Disposition générale

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

### *Souscription - Libération*

L'intégralité des mille huit cents (1.800) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Francesco CARLINO, précité, . . . . .	240 parts sociales;
- Guido GALATI, précité, . . . . .	240 parts sociales
- Osvaldo BONAVITA, précité, . . . . .	240 parts sociales
- Francesca DI GANGI, précitée, . . . . .	180 parts sociales
- Alessandra DI GANGI, précitée, . . . . .	180 parts sociales
- Maria Rita TARDI, précitée, . . . . .	180 parts sociales
- SIPRO HOLDING S.R.L., précitée, . . . . .	<u>540 parts sociales</u>
Total: . . . . .	1.800 parts sociales

Toutes les 1.800 (mille huit cents) parts sociales ont été entièrement libérées en espèces par les souscripteurs au prorata de leur souscription, de sorte que la somme de EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié expressément au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Mme Alessandra DI GANGI, administrateur de sociétés, née à Rome (I), le 11 février 1981, demeurant à I-00185 Rome, Viale dello Scalo San Lorenzo 12,

b) Monsieur Paolo PANICO, né le 1<sup>er</sup> décembre 1970, à Vercelli (Italie), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 92 rue de Bonnevoie;

c) Madame Catherine DOGAT, née le 21 mai 1974, à Thionville (France), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

2. Le siège social de la société est établi au 92, rue de Bonnevoie à L1260 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Galati, O. Bonavita, A. Di Gangi, G. Vitocolonna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27488. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011085555/262.

(110095875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

**Küchen Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 161.510.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of June,  
Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Milano Investments S.à r.l., a Company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 97, Rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117787,

duly represented by Ms. Christine Kröger, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 June 2011.

The proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée.

**Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (private limited company) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

A member may join with one or more person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the "unipersonnelle" status of the Company.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Furthermore, the Company may acquire, enhance and dispose of all securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

**Art. 3.** The Company is existing under the name of "Küchen Holding Luxembourg S.à r.l."

**Art. 4.** The Company has its registered Office in the City of Esch-sur-Alzette.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is formed for an undetermined period.

**Title II. - Capital - Corporate units**

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units with a par value of EUR 1.-(one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in the direct proportion to the number of corporate units in existence.

Fractional corporate units shall have the same rights on a fractional basis as whole corporate unit, provided that corporate units shall only be able to vote if the number of fractional corporate units may be aggregated into one or more



whole corporate units. If there are fractions that do not aggregate into a whole corporate unit, such fractions shall not be able to vote.

**Art. 7.** Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to nonmembers but only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

### **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members. If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed by class A manager(s) and class B manager(s).

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, whereby at least one class A manager is present. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In case of a tie, a class A manager(s) shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on "société à responsabilité limitée".

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the sole manager/the board of managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the sole manager/the board of managers shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three-quarters of the Company's corporate capital.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from January 1<sup>st</sup> of each year to December 31<sup>st</sup>.

**Art. 11.** Each year, as of December 31<sup>st</sup>, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represent the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or by a general meeting of the members.

#### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of all liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

#### **Title VII. - General provision**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended.

##### *Transitory provisions*

- 1) The first accounting year shall begin at the date of the Company's incorporation and shall terminate on 31 December 2011.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2012.

##### *Subscription and Payment*

All of the 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units have been entirely subscribed by Milano Investments S.à r.l., pre-named.

All the corporate units have been subscribed for a total amount of EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred euro).

All of the EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred euro) have been paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred euro) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1200.

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder resolves to fix the number of managers to one, and appoints as manager of the Company Mr. Claude Lang, born on 12 October 1953 at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 45, Cité du Kirchberg, L-3733 Rumelange, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Second resolution

The registered office of the Company is set at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Milano Investments S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 97, Rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117787,

représentée par Mlle Christine Kröger, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra ainsi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-devant mentionnés.

**Art. 3.** La Société existe sous la dénomination de «Küchen Holding Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## Titre II. - Capital - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500, (douze mille cinq cent euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Les fractions des parts sociales auront les mêmes droits que les parts sociales entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs parts sociales ne pourront voter que si le nombre des fractions de parts sociales peut être réuni en une ou plusieurs parts sociales. Dans le cas où des fractions de parts sociales ne pourraient pas être réunies en une part sociale entière, de telles fractions de parts sociales ne pourront pas voter.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins trois-quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois-quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition pas la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

## Titre III. - Gérance

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance composé de gérant(s) A et de gérant(s) B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant A et au moins un gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou lorsqu'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, un gérant A devant être présent ou représenté lors de ce conseil de

gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, le vote du gérant A prévaut.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

#### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associées par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui exercent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées générales des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

**Art. 11.** Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle;
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfice reportés inclus;
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. - Disposition générale**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale des associés se tiendra en 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ont été souscrites par Milano Investments S.à r.l., ci-dessus désignée.

Toutes les parts sociales souscrites ont été souscrites pour un montant total de EUR 12.500.- (douze mille cinq cent euros).

La somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) a été entièrement payée en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1200.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'associé unique fixe le nombre de gérants à un et nomme comme gérant de la Société M. Claude Lang, gérant, né le 12 octobre 1953 à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, demeurant au 45, Cité du Kirchberg, L-3733 Rume-lange, Grand Duché de Luxembourg.

##### *Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Kröger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2011. LAC/2011/27943. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084665/349.

(110095484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

#### **Atao Licensing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 106.049.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088149/10.

(110099204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

#### **ASP-Lux SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.120.

---

#### *Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2011*

L'Assemblée générale ordinaire a décidé:

- De ré-élire Monsieur Quintin I. KEVIN, Monsieur Jean-Marc FABER et Monsieur Eric R. MANSELL en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2011;

- De renouveler le mandat de KPMG en tant que Réviseurs d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*En tant qu'agent domiciliataire de ASP-Lux SICAR S.A.*

Référence de publication: 2011088752/18.

(110099317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Tosco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.387.

---

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 18 mai 2011 à Luxembourg que:

- Le mandat d'administrateur de Classe A de Madame Sophie Goblet, née le 28 mars 1964 à Schaerbeek (Belgique), résidant à l'Avenue Franklin Roosevelt 108/b11, 1050 Bruxelles (Belgique) a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2014;

- Le mandat d'administrateur de Classe A de Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), résidant à Rue Colonel Montagnie 87/A, 1332 Rixensart (Belgique) a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2014;

- Le mandat d'administrateur de Classe B de Monsieur Jacques Poinot, né le 27 avril 1954 à Neuilly (France), résidant à Chemin Armand Dufaux, 69, 1246 Corsier Port, (Suisse) a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2014; et

- Le mandat d'administrateur de Classe B de Madame Marie-Henriette Bich, née le 20 février 1961 à Neuilly-sur-Seine (France), résidant à Chemin Armand Dufaux, 69, 1246 Corsier Port, (Suisse) a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011092071/24.

(110103502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Eurplan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 68.363.

---

L'an deux mille onze,

Le vingt et un juin,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EURPLAN S.A.", avec siège social à L-8017 Strassen, 16, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 27 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 293 du 27 avril 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1089 du 30 novembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 179 du 12 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 68.363.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Leon VAN DEN BROEK, administrateur de société, demeurant à Wiltz.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de Strassen à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast, et modification subséquente de l'article premier, alinéa deux, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Wiltz. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Strassen à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast, et de modifier subséquemment l'article premier, alinéa deux, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (Alinéa deux).** Le siège social est établi à Wiltz. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. I. Hao, L. Tran, L. Van den Broek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2011. Relation: LAC / 2011 / 28600. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011091770/56.

(110104074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Atao Licensing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 106.049.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 26 mai 2011*

Monsieur Patrick LECOQCQ est nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011088150/11.

(110099580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Auf dem Pesch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 81.488.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011088152/13.

(110099612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.